

Autorité de Sûreté Nucléaire
Direction de l'environnement et des
situations d'urgence
15, rue Louis Lejeune
CS 70013

92541 MONTROUGE CEDEX.

Saclay, le 15 octobre 2021

Objet : Registres mensuels du Centre CEA/PARIS-SACLAY, site de Fontenay aux Roses – Août 2021

Réf. : CEA/P-SAC/DSPS/SPRE/2021-1196

Affaire suivie par : Sophie MALOISEL-CAVACO – CEA/P-SAC/DSPS/SPRE/SCRE ☎ : 01.69.08.71.07

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les registres relatifs à la surveillance radiologique et physico-chimique de l'environnement, des rejets gazeux et liquides du mois d'août.

Il est à noter dans le registre physico-chimique en page 1/2 pour les échantillons moyens journaliers du 18/08 à l'émissaire 17, un rapport de biodégradabilité (DCO/DBO5) supérieur à la valeur seuil réglementaire de 2,5. Toutefois, les concentrations et flux de ces paramètres restent très en deçà des concentrations et flux maxima autorisés.

Nous vous transmettons également un « annule et remplace » du registre des gaz du mois de juillet 2021 en raison de l'absence de prélèvement des filtres des préleveurs d'aérosols sur filtre (PAF) en semaine 28 ; ce qui constitue un écart au référentiel de sûreté dans le sens où la périodicité hebdomadaire pour la collecte des PAF indiquée dans les RGSE des INB 165 et 166 n'a pas été respectée. Il n'a cependant pas été mis en évidence d'anomalies dans le cadre de la surveillance réalisée au moyen des balises de surveillance des rejets en continu.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel GJELIN'.

Michel GJELIN
Chef du Service de Protection
contre les Rayonnements et de
surveillance de l'Environnement

Christian BAILLY
Directeur du CEA/Paris-Saclay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis LALLEMAND'.

Par délégation,
Denis LALLEMAND
Directeur délégué sécurité sûreté



Copies externes :

- Madame BRISON, secrétaire générale de la CLI auprès du CEA/FAR
- ASN Division d'Orléans

Copies avec annexes sans PJ :

- P-SAC/Dir
- P-SAC/DDSS
- P-SAC/DSPS

Copies :

- P-SAC/CQSE
- P-SAC/CCSIMN
- P-SAC/DSPS/SPRE

PERIODE	Activité ALPHA volumique en Bq/m ³											
	18 80 01	18 81 01	18 82 01	18 83 01	18 84 01	18 85 01	18 86 01	18 87 01	18 88 01	18 89 01	18 90 01	18 91 01
Semaine 26	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05	< 1,01E-05
Semaine 27	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05	< 1,20E-05
Semaine 28-29	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06	< 9,00E-06
Semaine 30	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05	< 1,81E-05

PERIODE	Activité BETA volumique en Bq/m ³											
	18 80 01	18 81 01	18 82 01	18 83 01	18 84 01	18 85 01	18 86 01	18 87 01	18 88 01	18 89 01	18 90 01	18 91 01
Semaine 26	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05	< 3,76E-05
Semaine 27	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05	< 4,72E-05
Semaine 28-29	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05	< 2,74E-05
Semaine 30	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05	< 4,99E-05

AT BETA par bâtiment Bq 6,12E-03

OBSERVATIONS

- L'analyse isotopique par spectrométrie gamma ne révèle pas la présence d' 241Am, ni d'autres émetteurs gamma d'origine artificielle.
 Absence de prélèvement des PAF en semaine 28, ce qui constitue un écart au référentiel de sûreté, ainsi le sens où la périodicité hebdomadaire pour la collecte des filtres des préleveurs d'aérosols sur filtre (PAF) indiquée dans les RGSE des INB 165 et 166 n'a pas été respectée, il n'a cependant pas été

Registre établi selon les prescriptions :
 - de la convention de raccordement du CEA au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 27/10/2015
 - de l'arrêté d'autorisation de rejet des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement du département des Yvelines de Seine et Marne du 01/03/2011
 - des arrêtés du 30/03/88 relatifs à l'autorisation de rejet d'effluents de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine au Centre de Traitement au Rosier
 Les résultats sont fournis en leur entier. Les observations de conformité sont censées sans prise en compte des incertitudes de mesure.

Le Chef du Service de Protection contre les Rayonnement et de surveillance de l'Environnement

Signature :



